



NON à l'ETAT d'URGENCE !
NON à la DECHEANCE DE NATIONALITE !

MANIFESTATION

Samedi 12 mars

PERPIGNAN à 15 h

**Place de la Victoire
au pied du Castillet**

**Pour défendre nos libertés,
*le vivre ensemble, la justice sociale,
l'égalité pour tous, la paix et la démocratie !*
Contre le racisme ! Contre la guerre !**

OBSERVATOIRE POUR LE RESPECT DES DROITS ET DES LIBERTES

AFPS 66 - Agaureps-Prométhée - ARAC - ASTI 66 - ATTAC 66 - BDS66 - CEMEA 66 - CGT 66 - CNT 66 - Collectif anti
ogm66 - Collectif du Droit des Femmes - CRI - FSU 66 - La Cimade - Femmes Solidaires - Libre Pensée - Ligue des Droits
de l'Homme 66 - Ligue de L'Enseignement 66 - Mouvement de la Paix 66 - MRAP 66 - Snpes-pjj-fsu6611- SOLIDAIRES
66- SURVIE - Syndicat de la Médecine Générale - Syndicat de la Magistrature

Soutenu par : CUP - EELV Pays catalan - FA gr. P. Ruff- NPA 66 - PCF 66 - PG 66

APRES 4 MOIS D'ETAT D'URGENCE, LE GOUVERNEMENT PERSISTE DANS SA VOLONTE D'IMPOSER SON INSCRIPTION DANS LA CONSTITUTION, AFIN D'AVOIR LES MAINS LIBRES POUR MULTIPLIER LES MESURES AUTORITAIRES.

PARALLELEMENT, LE 1^{ER} MINISTRE PREVOIT UNE LOI DE MODIFICATION DE LA PROCEDURE PENALE POUR AUGMENTER LES POUVOIRS DE LA POLICE ET DIMINUER CEUX DE LA JUSTICE, DE FACON PERMANENTE.

DE PLUS, CE GOUVERNEMENT CONFIRME SON INTENTION D'ETENDRE LA DECHANCE DE NATIONALITE AUX BI-NATIONAUX FRANÇAIS DE NAISSANCE, INSTAURANT UNE DIFFERENCIATION RACISTE ENTRE LES CITOYENS : UNE DEMARCHE TOUJOURS AUSSI INDIGNE QU'INUTILE !

COMME SI ÇA NE SUFFISAIT PAS, IL PROFITE DE L'ETAT D'URGENCE POUR CASSER LE DROIT DU TRAVAIL ET LES ACQUIS SOCIAUX AU DETRIMENT DE L'ENSEMBLE DES SALAIRES !!!

Un des principes de la démocratie pour garantir la protection des libertés individuelles et collectives est que le droit (la justice) prime sur le maintien de l'ordre (les forces de l'ordre)

L'ETAT D'URGENCE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Etat d'Urgence, utilisé pour la première fois en 1955 pour lutter contre tous les opposants au colonialisme français en Algérie, est une forme d'état d'exception qui restreint les libertés.

Il donne au ministère de l'Intérieur et aux préfets des pouvoirs de police au détriment de la justice : Assignations à résidence / Perquisitions de jour comme de nuit / Suppression des avocats pendant les gardes à vue / Couvre-feux / Fermetures provisoires de lieux publics ou privés / Interdictions de réunions ou de manifestations / Blocages de sites internet / Dissolutions d'associations par décrets / Ecoutes généralisées...

L'Etat d'Urgence s'ajoute à l'horreur des massacres du 13 novembre !

Avec cynisme, nos gouvernants utilisent nos émotions pour mener une politique dangereuse :

- **stigmatisation et harcèlement systématiques des habitants des quartiers populaires**, participent à entretenir les amalgames racistes et islamophobes
- **répression des contestations militantes, de la liberté d'expression et de manifestation**
- **restriction des libertés de la société civile, omniprésence des pouvoirs de police, climat de peur généralisée, délations**
- dissimulation de la **réalité des urgences sociales et politiques**: chômage, précarité, pauvreté, mal logement, discriminations, écologie, réfugiés... Alors que les inégalités se creusent, on ne parle plus que de sécurité !
- elle supprime le principe de la présomption d'innocence

A PERPIGNAN :

- **25 perquisitions administratives** : intervention très violente (porte défoncée et appartement saccagé par 36 hommes armés cagoulés) exercée à l'encontre d'une jeune mère et son bébé (toujours en état de choc) pendant que son mari était sorti !
- **1 assignation à résidence** : étudiante obligée de pointer une fois par jour au commissariat même le week-end, avec des conséquences graves sur sa santé, sa vie privée et ses études brisées !
- **pressions sur des salariés** défendant légitimement et légalement leurs conditions de travail !
- **criminalisation de revendications collectives et délits de faciès** : une militante pour les actions de boycott et des sanctions contre les investissements dans les territoires de Palestine occupés illégalement est prochainement convoquée devant le tribunal correctionnel !

L'OBSERVATOIRE 66 POUR LE RESPECT DES DROITS ET DES LIBERTES DEMANDE LA LEVEE IMMEDIATE DE L'ETAT D'URGENCE !!!

Nous invitons toute personne ayant été victime ou témoin d'atteintes aux libertés, à témoigner auprès de **L'OBSERVATOIRE POUR LE RESPECT DES DROITS ET DES LIBERTES** : interdiction de se réunir ou de manifester, faits de violence de la part d'une personne représentant la force publique, contrôles d'identité abusifs...

Nous respectons l'anonymat des témoignages et proposons le soutien des personnes concernées

CONTACT :

observatoirelibertes66@laposte.net